

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Message de Monsieur Alain JOYANDET

**Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des affaires étrangères et
européennes
chargé de la Coopération et de la Francophonie
à l'occasion des Assises de la coopération décentralisée franco-
haïtienne
Haïti - 10 juillet 2009**

Madame la Première Ministre, chère Michèle Pierre-Louis,
Monsieur le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales,
Monsieur le Ministre de la Planification et de la Coopération Externe,
Monsieur le Président de Cités Unies France, cher Charles Josselin,
Mesdames et Messieurs les élus territoriaux Haïtiens et Français,
Monsieur l'Ambassadeur, Cher Christian Connan,
Monsieur le Préfet de la Région Martinique,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis francophones,

J'avais prévu de me trouver parmi vous en Haïti pour ces importantes Assises attendues de la coopération décentralisée franco-haïtienne. Malheureusement, vous savez qu'un vol Sanaa-Moroni a disparu dans l'océan Indien le 30 juin faisant plus de 150 victimes dont 62 Français.

Aujourd'hui même se tient en Afrique de l'Ouest la conférence ministérielle de l'ASECNA, organisation internationale africaine et malgache de la sécurité de la navigation aérienne. Vous comprendrez que dans ce contexte d'actualité tragique, ma présence y soit requise.

Cités Unies France

Je reviendrai cependant en Haïti d'ici quelques semaines afin d'y effectuer mon 3^{ème} déplacement depuis mon entrée au gouvernement.

A cette occasion, j'inaugurerai dans ce pays francophone ami, aux côtés des autorités haïtiennes, le pont de Montrouis reconstruit par la France.

En effet, lors de mon dernier déplacement ici, début septembre 2008, le pays venait d'être frappé par des cyclones d'une ampleur exceptionnelle.

Madame la Première Ministre, que je remercie d'honorer ces Assises de sa présence, prenait alors ses fonctions, dans des conditions particulièrement délicates.

Je m'étais rendu spécifiquement aux Gonaïves et j'avais été bouleversé, lorsque j'avais vu dans quelles conditions vivaient les habitants après ce désastre.

Je suis donc heureux de constater que la situation en Haïti a évolué très favorablement. Je n'ignore, certes pas, les difficultés existantes. Je sais la vigueur de certains débats ici, mais la démocratie s'honore aussi de ces débats. Je constate que le pays va de l'avant et je m'en réjouis. -

Mesdames et Messieurs,

Sur mon initiative, des ateliers franco-haïtiens de la coopération décentralisée se sont tenus en France les 17 et 18 avril derniers. Plus précisément, j'ai tenu aux côtés de Charles Josselin à ce qu'ils se tiennent au Fort de Joux, haut lieu de mémoire, afin d'y lancer un nouveau partenariat franco-haïtien.

Ces ateliers ont pu mobiliser les collectivités françaises et préparer les assises qui vous réunissent aujourd'hui autour de deux thèmes auxquels j'attache une attention particulière : la décentralisation et la coopération décentralisée.

Je crois savoir, Madame la Première Ministre, Messieurs les Ministres, que vous êtes déterminés à engager un processus de décentralisation.

Compte tenu de l'expérience française, je ne puis que vous y encourager. Je sais que la tradition haïtienne est, comme la nôtre, celle d'un Etat centralisé. C'était, en France, la conséquence d'une longue histoire, marquée par le jacobinisme.

Ne parlait-on pas, dans les années soixante encore, de « Paris et du désert français », titre d'un livre qui connut un grand succès ?.

La France, croyez-moi, mesure aujourd'hui l'immense bénéfice qu'elle a tiré de la décentralisation, et personne ne songerait à remettre celle-ci en cause.

Cités Unies France

La décentralisation libère les initiatives. Elle favorise l'émergence de projets correspondant aux besoins essentiels et les plus immédiats des populations, parce que les élus locaux vivent quotidiennement au milieu de leurs concitoyens.

Elle est également une école de la démocratie, qui favorise l'émergence de nouvelles élites. Cela aussi me paraît important dans un pays comme le vôtre, alors que, trop souvent, dans le passé, les pouvoirs ont étouffé la vie politique et contraint les élites à l'exil.

Quant à la coopération décentralisée, c'est un concept relativement neuf. Très longtemps, nous avons connu ce que l'on appelait les « jumelages ».

Les élus des villes jumelées se rendaient visite à l'occasion des grandes manifestations locales, des voyages scolaires étaient organisés, diverses institutions échangeaient des délégations. Ces échanges avaient leurs mérites, car ils permettaient de tisser des liens humains, à une époque où l'on voyageait beaucoup moins que maintenant. Ils ont joué un rôle tout spécialement entre la France et l'Allemagne au lendemain de la seconde guerre mondiale.

C'est en partie grâce aux jumelages, qu'entre l'Allemagne et la France, qui s'étaient affrontés trois fois en moins d'un siècle, en des guerres dont deux étaient devenues des guerres mondiales, des liens se sont recréés. Les animosités ont laissé place, peu à peu, à une meilleure connaissance réciproque. Ils ont ainsi contribué à l'émergence de l'Europe que nous connaissons aujourd'hui.

Il faut cependant reconnaître qu'avec la banalisation des voyages touristiques, l'apaisement des relations, ce mode d'échange a peu à peu perdu une part de sa raison d'être.

C'est pourquoi les élus engagés dans ces actions ont voulu aller plus loin. Ainsi sont nées les coopérations décentralisées. Elles constituent de véritables partenariats, qui associent des collectivités territoriales en vue d'échanger des connaissances, des savoir-faire et de réaliser ensemble des projets.

Dans les partenariats Nord-Sud, ces projets doivent représenter une véritable contribution au développement.

Cités Unies France

Mais ils ne doivent pas être à sens unique. Ils ne sont durables que s'ils sont, comme l'on dit, « gagnant-gagnant », c'est à dire que les deux collectivités partenaires en tirent un avantage.

Je crois pouvoir dire que cette coopération décentralisée est, très largement, une spécificité de la coopération française.

Pour qu'elle se mette en place, il a fallu créer des conditions juridiques adaptées. En France, c'est une loi de 1992 qui a été décisive. Auparavant, les communes n'avaient pas le droit d'agir à l'étranger, car les relations internationales étaient une compétence exclusive de l'Etat central. Pendant longtemps, elles n'ont pas eu non plus le droit de réaliser des projets économiques, qui, désormais, sont souvent au cœur des coopérations décentralisées. Vous consacrez, d'ailleurs, une table ronde à ce sujet.

Cette heureuse évolution doit être saluée. Les coopérations décentralisées contribuent en effet à tisser d'irremplaçables liens humains, parfois jusque dans des régions les plus reculées, où la coopération d'Etat peut difficilement se rendre, parce qu'elle aurait du mal à assurer un bon suivi, sans lequel, trop souvent, les projets n'aboutissent pas.

Les coopérations décentralisées apportent également des savoir-faire dont ne dispose pas l'Etat, dans les domaines, précisément, de la gestion communale. Cela me paraît particulièrement important dans un pays comme le vôtre, qui amorce un processus de décentralisation.

Je suis donc très heureux que les coopérations décentralisées entre la France et Haïti connaissent un nouvel essor. Je salue ici tous les représentants qui s'y investissent.

Ceux que je qualifierai d'historiques, en espérant que les autres ne m'en voudront pas : Suresnes, les Pays de Savoie, les Hauts de Seine, Nantes, La Rochelle, Villers-Cotterêts, la ville et la communauté urbaine de Strasbourg et l'IRCOD Alsace. Ceux qui sont venus plus récemment en Haïti, mais qui prennent toute leur place : les régions Bretagne, Ile de France, Aquitaine, le Département de l'Essonne.

Je n'oublie évidemment pas vos voisins : la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, et les nombreuses communes de ces Départements qui entretiennent des

Cités Unies France

liens avec Haïti : Gourbeyre et Morne-à-l'eau, Le Lamentin et Sainte-Anne et toutes leurs homologues qui ont manifesté après les cyclones de l'été dernier un si fort mouvement de solidarité spontanée avec Haïti. Et puis enfin Pontarlier et la Communauté de communes du Larmont où se trouve notamment le Fort de Joux, dont les élus étaient ces jours derniers à Milot, ont visité la Citadelle du Roi Christophe et ont engagé avec cette ville historique un partenariat prometteur. Rennes aussi, qui envisage de s'engager en Haïti.

Bref, vous le voyez, les collectivités territoriales françaises s'intéressent à Haïti.

D'autres partenariats sont en gestation. Ils ne sont pas encore suffisamment avancés pour que les collectivités françaises concernées soient présentes avec vous à ces Assises. D'ici la fin de l'année, il est cependant probable que de nouvelles collectivités françaises auront conclu de nouveaux partenariats en Haïti.

Mesdames et Messieurs, je voudrais enfin vous dire un mot d'un programme de notre coopération qui peut vous aider à réaliser certains de vos projets. Ce programme a été conçu pour aider le Ministère de l'intérieur et des Collectivités Territoriales à améliorer ses capacités de pilotage du processus de décentralisation. Monsieur le Ministre de l'intérieur -et je crois qu'il convient de l'en remercier- a accepté que ce programme soutienne aussi des actions innovantes réalisées dans le cadre des partenariats de coopération décentralisée que vous avez noués.

Le Service de coopération de notre Ambassade pourra, au cours de ces journées, vous fournir des informations plus détaillées sur ce sujet.

Il me reste à vous souhaiter un bon travail, en espérant que ces journées, auxquelles j'attache pour ma part une grande importance, répondront à vos attentes. Je vous souhaite de fructueuses assises de la coopération décentralisée franco-haïtienne.

Je vous remercie de votre aimable attention.